

*La constitution*

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** En outre, je crois que les Canadiens méritent qu'on leur en donne l'occasion. Pourquoi laisser les décisions aux Britanniques? Nous sommes un pays souverain et indépendant. Je voudrais que nous agissions comme des Canadiens et non comme des coloniaux. Cette disposition nous permettrait de le faire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Le rapport du comité permanent présentait diverses propositions, et il me semble évident qu'une entente définitive soit manifestement possible car il n'existe pas de question de principe fondamentale qui risque de polariser ou de diviser l'opinion publique. Ces dernières étapes de la négociation pourraient à notre avis se terminer à brève échéance. Aucun des participants à la conférence de septembre n'a prétendu le contraire. Peut-être que le ministre de la Justice le fera aujourd'hui mais ce sera la première fois, car il ne l'a jamais fait pas plus que les représentants des premiers ministres.

Nous savons que le premier ministre lui-même était disposé à accepter le consensus de Vancouver à condition que l'ensemble de son projet constitutionnel soit accepté. Et je ne peux imaginer qu'il leur aurait fait une telle proposition pour une formule d'amendement qui eût été ni raisonnable ni pratique. Il était prêt à la marchander. Il allait marchander la formule de Vancouver tout en sachant que s'il était mis au pied du mur, si les premiers ministres étaient prêts à en payer le prix, il lui aurait fallu débattre sa marchandise. Ainsi pour ce qui est de la question du principe, la question du bien-fondé, le premier ministre du Canada lui-même accepte la formule de Vancouver tout comme l'ont fait les autres premiers ministres en septembre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** En fait, le gouvernement a permis la fuite du document à ses risques pour souligner plusieurs des avantages de la formule, avantages pour le Canada et pour en minimiser les inconvénients. L'un de ces inconvénients que le premier ministre a commenté depuis lors, c'est que la formule de désengagement pourrait amener ce qu'il a appelé un «effet d'échiquier». A la page 28 du document divulgué, on lit ceci:

Il ne pourrait y avoir d'amendement sans le consentement du Parlement. De sorte que le gouvernement fédéral pourrait exercer un contrôle sur tout effet d'échiquier que pourrait amener la formule de désengagement: c'est-à-dire que le Parlement ou le gouvernement pourrait refuser un amendement à moins que toutes les provinces ne soient d'accord.

Enfin, les conseillers du ministère de la Justice ont dit ceci, et je lis de nouveau ce passage à la page 29 du document:

... si le consensus des provinces (à propos de la formule de Vancouver) ... tient, le gouvernement fédéral pourrait envisager de s'associer au groupe majoritaire.

C'était là le conseil secret, la décision secrète que le gouvernement avait prise avant la conférence des premiers ministres. Pourquoi refuserait-il d'accepter en public ce qu'il acceptait en privé? Pourquoi ne pas soumettre aujourd'hui au Parlement la formule qu'on était prêt à accepter en septembre? Qu'est-ce qui a changé? Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas maintenant que le Parlement rapatrie la constitution afin que nous puissions la modifier par la suite? Le document secret suggère

ensuite les dispositions à prendre relativement aux questions mentionnées plus tôt.

Nous savons maintenant que les provinces ont maintenu leur consensus sur la formule de Vancouver. Mais le premier ministre n'était pas d'accord pour se joindre à ce consensus évident si ses mesures n'étaient pas acceptées. C'est lui qui a empêché l'entente. Comme je l'ai déjà dit, aucun partenaire de la fédération ne devrait rançonner tout le Canada dans le but de faire accepter les questions qui lui tiennent à cœur. En septembre la formule de Vancouver ouvrait la voie au rapatriement. Cette voie est encore ouverte. Et une fois le rapatriement effectué ce qui pourrait se faire en quelques semaines, nous avons la perspective de disposer ici même au Canada des moyens voulus pour modifier notre constitution sans programme secret, sans droit de veto, sans référendum qui ne tiendrait aucun compte du désir des provinces et détruirait la nature même du système fédéral et sans obstruction.

Je crois que nous avons ici aujourd'hui une excellente occasion de tirer parti au maximum de circonstances inhabituelles. Les Canadiens espèrent vivement que nous parviendrons à un accord sur la réforme constitutionnelle. Au cours de la campagne référendaire je me souviens d'être allé au Québec pour y parler en toute sincérité de la nécessité de renouveler la constitution. Je connais l'attitude des gens dans l'ouest du pays, la région d'où je viens. Je sais qu'on y est convaincu de la nécessité d'apporter certains changements. Je sais que dans chaque coin du pays on est bien décidé à en finir avec le système colonial à cause duquel notre constitution est conservée à l'étranger et un autre gouvernement prend des décisions qui nous touchent. On souhaite que les Canadiens agissent, non seulement pour rapatrier leur constitution, mais pour pouvoir la modifier au besoin.

Le premier ministre désire certaines modifications. Le chef du NPD aussi et moi pareillement. Les premiers ministres provinciaux veulent également certains changements. Ils peuvent tous être apportés ici au Canada et conformément à la formule de Vancouver. Je sais que mon temps de parole touche à sa fin et je vais terminer en disant que tous les Canadiens souhaitent une réforme constitutionnelle. Tout le monde au Canada désire que notre constitution soit rapatriée. Si l'on s'oppose à la proposition du gouvernement c'est que ce dernier veut faire apporter par la Grande-Bretagne des changements qui, à notre avis, ne devraient être faits qu'ici au Canada. Il veut perpétuer notre état colonial dont nous ne voulons plus. Mais au lieu d'éterniser les débats à la Chambre des communes, notre parti propose aujourd'hui un moyen par lequel le Parlement du Canada peut agir pour rapatrier la constitution, afin de la modifier ici au Canada. Nous pouvons le faire si la Chambre des communes a la volonté de le faire. Je souhaite de tout cœur que cette volonté existe et que nous puissions alors modifier notre propre constitution dans notre propre pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, j'interviens...

**M. Knowles:** Vous voulez dire «monsieur» l'Orateur.